

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Février

INALIÉNABLE ET SACRÉ

Au lendemain des jours où l'Allemagne vient de célébrer d'une si bruyante façon les anniversaires de l'année qu'au delà du Rhin, — en cette circonstance nous ne saurions dire au-delà des Vosges, — on appelle l'année glorieuse et que nous appelons, nous, l'année terrible, quel est le français qui ne se sentirait pas le cœur remué par des souvenirs aussi émouvants que ceux qui ont été évoqués par la touchante cérémonie dont, aux portes de Paris, la petite ville de Chatou vient d'être le théâtre?

Ce qui a imprimé à cette solennité son caractère et aussi sa grandeur, c'est que les patriotes, à la fois si modestes et si héroïques auxquels le gouvernement de la République a rendu un hommage si éclatant et si mérité personnifièrent, pour ainsi dire en eux, l'âme de cette foule qui, il y a vingt-cinq ans éprouva tant d'illusions et tant d'espérances, tant d'angoisses, tant de douleurs!

Si trop souvent, au cours de cette lugubre guerre de 1870 les généraux furent au-dessous de leur tâche — il y eut cependant de nobles exceptions, les Canrobert, les Faidherbe, les Chanzy, les Jauréguiberry et plusieurs autres — combien de soldats, combien d'humbles citoyens furent admirables!

Qui pourrait, par exemple, se rappeler sans une poignante émotion, ces gardes-forestiers qui vinrent déposer au procès Bazaine et qui, si simplement, si bravement, avaient traversé les lignes ennemies pour tenter de sauver la France en faisant savoir à celui qui devait être le traître de Metz, que l'heure était venue, avec la superbe armée dont il disposait, de tenter un effort suprême pour opérer sa jonction avec Mac-Mahon?

Qui ne se souvient de l'abnégation des femmes de Paris supportant durant des semaines entières tant de privations et de souffrances, sans se plaindre et sans avoir d'autre pensée que d'aider à la prolongation de la résistance?

Qui donc enfin pourrait oublier tous ces jeunes gens, tous ces vieillards, dont Henri Regnault et le marquis de Coriolis, se donnant la main aux deux extrémités de la vie et sachant mourir avec le même courage, sont restés des types justement dignes de notre gratitude et de notre admiration?

Naguère encore ne lisions-nous pas les pages si émouvantes, publiées depuis qu'il n'est plus, dans lesquelles un jeune soldat de 1870, Burdeau, mort président de la Chambre, rappelait les élans de patriotisme qui, jusqu'au fond des citadelles allemandes où ils étaient si rigoureusement gardés, endurant le froid, la faim, les misères de toute sorte, secoururent tant de pauvres paysans, tant d'humbles ouvriers, qui ne pensaient qu'à briser leurs chaînes, pour revenir, fût-ce au prix de mille dangers, défendre la France envahie, et tout à l'heure mutilée!

C'était, eux aussi, de très humbles citoyens, mais de grands patriotes que ceux dont la mémoire vient d'être glorifiée. Ils méritaient qu'on rappelât leurs noms, leur héroïsme, leur exemple, à une époque surtout où trop souvent il semble que le sentiment du devoir s'altère et fléchit.

En entendant les discours prononcés à Chatou, l'on se sentait loin de cette atmosphère de scandales et de hontes que certains malfaiteurs publics cherchent chaque jour à épaissir au-dessus de nos têtes. On se prenait à répéter le vieux refrain de nos pères qui fait penser aux Hoche, aux Marceau, aux Bara et à tant d'autres généreux enfants de la terre française :

Mourir pour la patrie
Est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Quoi de plus beau, en effet, que cette courte et dramatique histoire?

Brare, un simple facteur, qui était parvenu à franchir six fois les lignes ennemies,

fut capturé dans la forêt de Saint-Germain par une patrouille allemande. Il portait des dépêches chiffrées; l'officier qui commandait le détachement fit déshabiller et fouetter le malheureux Brare et lui demanda ce que contenaient les dépêches dont il était porteur : « Je n'en sais rien, répondit-il, et si je le savais je ne vous le dirais pas. » Condamné par le conseil de guerre, il réussit à s'échapper et se rendit à Tours. Chargé d'apporter des communications à Paris, il tenta de traverser la Seine dans la nuit du 14 au 15 décembre 1870. Il fut tué probablement par une sentinelle prussienne, car on retrouva le cadavre de Brare, quelques jours après, la tête percée d'une balle, dans le lit du fleuve.

Bourryon, ancien ouvrier de la maison Godillot, s'était, lui, improvisé facteur. Porteur de dépêches de la défense nationale, il voulut dans les derniers jours de janvier, franchir la Seine pour rentrer à Paris; il était arrivé à Argenteuil. Plusieurs amis l'avaient accompagné au bord du fleuve qui charriait et qu'il devait traverser à la nage. Il avait été convenu qu'à son arrivée sur l'autre rive, Bourryon devait siffler pour avertir ses amis de son heureuse traversée. Ceux-ci, palpitants, attendaient le signal convenu, mais quelques coups de fusil crépitaient dans le silence de la nuit leur apprenaient la mort du brave dont, quelques jours plus tard, on retrouvait le cadavre dans la Seine, à Chatou.

Il suffit de rappeler ces faits. Plus que tous les discours il glorifient ces héros, et le ministre des postes, M. Mesureur n'a fait que traduire le sentiment public lorsqu'il a dit :

« Ces hommes modestes ont donné dans ces circonstances plus critiques, les preuves d'un dévouement sans limites et d'une admirable abnégation.

« Leurs exemples consolent des souffrances. Ces fils de la démocratie qui dorment ici ont montré comment les citoyens les plus humbles entendent être les gardiens de l'honneur national. »

Oui, saluons ces tombeaux ou plutôt ces monuments, ces symboles de notre foi dans l'avenir de la France. Leur vue relève nos cœurs et nos pensées. Quelle réponse à tous ceux qui semblent n'avoir d'autre ambition que de diminuer le patrimoine moral de la patrie. A leurs honteux efforts, survivra ce patrimoine inaliénable et sacré.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 février 1896

L'ordre du jour appela la discussion des conclusions du rapport de la Commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation M. Raynal, ancien ministre des Travaux publics.

M. Georges Berry explique les raisons qui ont motivé sa démission de membre de la Commission d'enquête.

M. Rouanet combat les conclusions du rapport de M. Darlan, qui tendent à la mise hors de cause la plus complète de M. Raynal.

L'orateur soutient que la Commission a eu le tort de se préoccuper bien plus des intérêts exclusifs de M. Raynal que des intérêts économiques du pays. Un membre a même pu dire hautement, à l'une de ses séances, que la Commission n'était pas réunie pour enquêter, mais pour innocenter M. Raynal.

M. Darlan, rapporteur, interrompt et affirme que M. Rouanet est dans l'erreur.

M. Rouanet dit qu'il est heureux d'avoir provoqué un démenti, mais il demande que tous les membres de la Commission le donnent également.

M. Rouanet continue en étudiant la question des conventions, si elles étaient utiles ou dangereuses, si elles étaient avantageuses pour le pays, si elles ont fait peser sur lui des charges écrasantes; il espère prouver qu'aucune œuvre n'a été plus malfaisante que celle-là. Il affirme que cette œuvre a été entachée de dol et de fraude, par conséquent la Chambre ne peut voter les conclusions du rapport de M. Darlan.

L'orateur s'attache à démontrer que les conventions de 1883 n'apportaient aucun avantage à l'Etat. Elles ne sont, d'après lui, qu'une vaste mystification.

Il explique le jeu des conventions et la façon dont les Compagnies de chemins de fer s'y sont

Il arrivèrent à un pont faiblement éclairé par la lueur des becs de gaz.

Tout à coup un sifflet se fit entendre non loin d'eux. A ce signal les deux femmes se rapprochèrent épouventées, tandis que Laurent, à tout hasard, s'assura de son revolver.

C'est le sifflet de ce remorqueur, fit-il observer. Voyez Edwige, sur la Tamise, ce bateau qui passe... Que nous sommes simples d'avoir peur ainsi! Avançons. Et pas de voitures, et pas de policemen. Et l'on parle de l'organisation merveilleuse de cette ville! On vous égorgerait dans ce lieu désert sans pouvoir être secouru.

Croyant avoir aperçu un sacre, le jeune homme courut en avant de quelques pas pour le hêter. Les deux femmes le perdirent de vue. Mais un appel retentit dans le bruit sourd de la grande ville, au loin.

— A moi! au secours!

Puis deux coups de feu.

— A moi! au secours!

— Edwige, s'exclama la jeune fille la voix étranglée, n'est-ce pas la voix de Laurent? Oui! c'est lui qui crie à l'aide. Ah! mon Dieu! que lui arrive-t-il donc?

Et sans consulter ses forces épuisées, Ida s'élança dans la direction qu'avait suivie son fiancé. Edwige la suivit en courant de toutes ses forces.

— Au secours, au secours!

Une ronde de police arrivait en ce moment.

En quelques mots, Edwige eut mis le chef constable au courant de ce qui venait de se passer.

— Nous n'avons rien entendu, fit l'homme de police. Etes-vous bien sûres, Mesdames, de ce que vous me dites?

— Mon Dieu! que vous êtes simple! Ici, comme à Paris, comme partout, au lieu de faire des recherches, on nous demande si nous sommes sûres de ce que nous avançons. Je vous le dis, monsieur le constable, nous passions le pont que voilà, accompagnées de notre frère, lorsqu'il a disparu. Deux coups de feu ont retenti et

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 21

LA

FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

PAR PAUL TIMON

IX

Manqué

— Je n'osais. Mais si M. votre père veut bien me le permettre...

— Embrassez-vous, mes enfants, embrassez-vous, fit Marchenoy. Je suis heureux de vous voir vous aimer ainsi.

Laurent ne se fit pas prier. Il prit la charmante tête de la jeune fille entre ses mains tremblantes et la couvrit de caresses.

Ah! ces baisers de son fiancé, quelles délices célestes! Le jeune homme, s'adressant alors à Marchenoy, lui dit simplement :

— Merci, monsieur, mille fois merci.

— Edwige! Edwige! cria Marchenoy.

— Ma voici.

— La jeune femme entra dans le salon. Elle était habillée d'une façon merveilleuse. Sa toilette la rendait plus belle et plus provocante que jamais.

— Que me voulez-vous demanda-t-elle.

— Mon amie, répondit Marchenoy, je souhaiterais voir ces enfants s'amuser un peu aujourd'hui. Je vous les confie. Faites une partie de plaisir... où vous voudrez... Moi je vais à Regents-Street rendre quelques visites requises à Paris. Dinez où vous voudrez. Surtout, soyez prudents. Londres est une ville si dangereuse...

Allez vous habiller... Allez, mes enfants.

— Allez appuya Edwige, je vous attends ici. Dépêchez-vous!

Marchenoy frappa sur l'épaule de sa maîtresse.

— Non! jamais, lui dit-il tout bas, non! jamais, je ne consentirai à donner ma fille à cet homme... un assassin.

— J'y compte bien, fit-elle sourdement.

— A tout prix débarrasse-moi de cet homme.

— Et comment?

— A la Porte Rouge n'avais-tu pas invoqué un moyen?

— Ma première tentative n'a pas été heureuse, tu le sais bien.

— Pourquoi me disais-tu que tout allait bien?

— Les prémisses étaient bonnes; je croyais que les résultats suivraient conformes à nos vœux. Décidément ce Souchei ne mord pas à l'hameçon.

— Le grand jeu, alors... Il me gêne. Supprime-le moi par n'importe quel moyen.

— L'heure se retrouvera bien... Quelques jours de voyage en mer... Nous serions bien malheureux de ne pas saisir une occasion favorable.

— Ne jamais remettre, Edwige, au lendemain ce qui peut être fait aujourd'hui...

— J'ai l'esprit borné, tu ne l'ignore pas. Explique-toi donc.

Marchenoy réfléchit quelques instants.

— Ce soir, reprit-il les dents serrées, vous passerez tous les trois, au pont le Black-Friars. L'endroit est mal famé quoique sur le chemin de quartiers riches. A onze heures pas un Londonien n'oserait s'y risquer; allez-y sans crainte. Je me charge du reste...

— Elle voulut connaître son projet, Mais il se tut: son silence était farouche... Sur ces entrefaites, les deux jeunes gens revinrent dans le salon.

Edwige prit une voiture et ordonna de les conduire à Hyde-Park.

De son côté, Marchenoy se dirigea vers la Cité.

prises pour les faire retourner exclusivement à leur profit.

Il y a, dit-il, une clause qui réserve à l'Etat le droit de les faire cesser en rachetant la concession; mais les Compagnies ont eu le talent de faire monter à un taux si élevé le prix que l'Etat devrait mettre pour les racheter, qu'elles le mettent dans l'impossibilité de se servir de la faculté de rachat.

Ainsi, ajoute M. Rouanet, elles ont systématiquement réduit leurs dépenses d'exploitation, ajourné les travaux nécessaires, indispensables, qui devaient être faits à leur compte, afin de grossir démesurément les recettes et accroître parallèlement l'annuité du rachat.

De plus, elles ont pris à leurs risques et périls la construction et l'exploitation des chemins de fer et elles ont eu l'habileté de simplifier le mécanisme de la garantie d'intérêt en l'étendant à toutes les dépenses qu'elles effectuent, ces dépenses fussent-elles d'ailleurs absolument inutiles.

L'orateur fait observer que l'Etat aurait dû se réserver la charge des constructions nouvelles. L'Etat construit à meilleur marché que les Compagnies; l'administration de l'Etat est plus honnête, moins portée au gaspillage que les sociétés anonymes de chemins de fer.

M. Rouanet se plaint ensuite que l'Etat ne soit pas demeuré maître de ces tarifs; on les a abandonnés au bon vouloir des Compagnies; on leur a tout livré, d'ailleurs, jusqu'à l'avenir militaire des Compagnies.

Ce sont là, dit-il, des énormités que l'on a pu faire sanctionner par le Parlement en le forçant à discuter à la hâte et en écourtant par des manœuvres de séance les discussions. Le vote du Parlement a été surpris, et c'est une œuvre pareille qu'on demande à la Chambre d'amnistier.

Cela est impossible, cela le paraîtra plus encore quand la Chambre aura pris connaissance des révélations que contient le rapport.

SÉNAT

Séance du 4 février 1896

Le Sénat reprend la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Merlin ayant pour objet d'interdire les coalitions formées dans le but de suspendre ou de cesser le travail dans les exploitations de l'Etat et dans les Compagnies de chemins de fer.

La discussion avait commencé la veille par des discours de M. Maxime Lecomte, qui avait combattu la proposition, de M. Marcel Barthe, qui avait défendu un contre-projet tendant à exclure du bénéfice de la loi du 21 mars 1884 les ouvriers payés par l'Etat, et de M. Trarieux, qui a expliqué l'économie du projet qu'il avait présenté comme Ministre de la Justice dans le cabinet Ribot.

M. Cavaignac, ministre de la Guerre, dit que, dans son discours, M. Trarieux, pour défendre la proposition de loi, a mis en jeu les intérêts de la défense nationale, qui ont, comme il était naturel, dominé tout le débat.

L'orateur fait remarquer que les dispositions de la loi de 1889 sur le recrutement ne visent qu'un peu moins de la moitié de ce personnel; il n'en est pas moins vrai qu'en temps de guerre, et même en temps de paix, une grève des em-

ployés de chemins de fer serait un danger pour la sécurité nationale.

Mais, dit M. Cavaignac, en signalant ce péril national, M. Trarieux a moins voulu chercher les moyens de le prévenir qu'il n'a essayé de soutenir une thèse politique. (Réclamations sur divers bancs).

M. Trarieux, ajoute l'orateur, propose certaines dispositions pénales qui n'atteignent qu'une partie du personnel des chemins de fer, mais il y a dans le Code pénal des dispositions qui visent les éventualités qu'il prévoit; ce sont les articles 430 et 431.

Le gouvernement est donc suffisamment armé. D'ailleurs, s'écrie M. Cavaignac, je me refuse à admettre les éventualités envisagées par M. Trarieux. Si nous en étions là, nous serions bien malades. (Vives approbations).

M. Trarieux dit que le langage de M. Cavaignac serait décisif s'il ne contenait pas une erreur qui vicie ses conclusions.

Le Ministre de la Guerre croit qu'il a des armes suffisantes dans les articles 430 et 431 du Code pénal; or, ces articles sont inapplicables en temps de paix, ainsi que l'a constaté le général Mercier lui-même.

M. Cavaignac répond qu'en se déclarant suffisamment armé, il a ajouté qu'il espérait que les éventualités qu'on prévoyait ne se produiraient pas.

INFORMATIONS

Le Budget de 1897

Le budget de 1897 qui a été présenté samedi à la Chambre par M. Doumer, est caractérisé par les dispositions suivantes :

1° La réforme de notre régime fiscal, commencée par l'établissement d'un impôt général sur le revenu et la suppression de la contribution personnelle mobilière et de la contribution des portes et fenêtres;

2° La préparation de la réforme de l'impôt foncier par une nouvelle et plus juste évaluation des revenus agricoles et la réfection du cadastre;

3° L'inscription au budget d'un crédit pour organiser l'assistance aux vieillards;

4° Le transport en France d'une partie des troupes d'Algérie et l'organisation de l'armée coloniale;

5° Des économies faites sur l'ensemble des dépenses des divers ministères et montant à plus de quarante millions;

6° Enfin le chapitre de l'amortissement de la dette publique rétabli dans le budget et comprenant, en 1897, un crédit de 19 millions pour le remboursement d'obligations à court terme et un crédit de 5 millions pour l'amortissement des comptes de Madagascar et du Siam.

L'impôt sur le revenu

Du Rappel :

Nous avons fait connaître déjà les grandes lignes du projet d'impôt sur le revenu que le gouvernement se propose d'annexer au budget de 1897.

Il ne nous paraît pas inutile de faire remarquer à ce sujet que le projet de M. Doumer ne fait que reprendre sous une forme nouvelle une ques-

— Monsieur est mon frère, nous voulons l'emmener avec nous.

— Alors, c'est différent, au lieu d'un cab, ramenez une voiture à quatre places.

Le véhicule arriva; ils y montèrent accompagnés d'un inspecteur chargé de faire à domicile une enquête approfondie sur la tentative d'assassinat qui venait d'avoir lieu.

Marchenois était à sa fenêtre lorsque la voiture s'arrêta. Il la referma aussitôt. Le cœur battait furieusement dans sa poitrine. Poursuivi par une idée fixe, il pensait :

— Non ! ce Laurent n'épousera point Ida.

Tout Phôtel était sens dessus dessous. Les portes claquaient; on entendait dans les escaliers des pas précipités.

— Qu'y a-t-il, s'écria le député, en arrêtant au passage un des garçons.

— M. Laurent Marchenois est blessé.

En bas, un médecin demandait de la charpie, des bandages, de l'eau-de-vie et une multitude de choses.

— Blessé, pensa Marchenois... Ils ne l'ont pas tué Maudite affaire !

Il fit comme tous les autres, il descendit.

Dans le salon d'attente, couché sur un matelas, gisait Laurent. Ses blessures s'étaient rouvertes par suite du cahot de la voiture, il souffrait cruellement, mais ses lèvres ne laissaient échapper ni une plainte, ni un soupir. Ses yeux ternes, fixés sur le beau visage de Ida, ne voyaient qu'elle. Tout lui était indifférent. Ni les soins pressés de Edwige ni les encourageantes paroles du docteur, pas plus que la curiosité de tous, ne l'occupaient.

— Chère et bien-aimée Ida, disait-il tout bas à la jeune fille, ce ne sera pas pour cette fois-ci encore... Ne pleurez pas, mon ange. Je ne mourrai pas de ces deux coups de couteau. Voici votre père.

Marchenois s'approcha de lui; correcte était son attitude. L'accident arrivé à « son fils » le désolait, il ju-

tion qui a été déjà quarante-quatre fois — retenez bien ce chiffre ! — soumise sans succès aux délibérations françaises.

La défense du littoral

Des expériences fort intéressantes viennent d'être tentées par l'escadre de réserve de la Méditerranée, en présence d'officiers généraux de l'armée de terre et de l'armée de mer, contre les ouvrages fortifiés élevés dans l'île du Levant.

Ces essais ont malheureusement démontré que les batteries établies sur le littoral ne peuvent résister à l'artillerie même légère de nos vaisseaux de guerre.

Un cuirassé et un croiseur de l'escadre, avec l'emploi d'obus explosibles, ont réduit les batteries de terre en poussière à une distance d'environ 2,500 mètres.

Le procès-verbal des expériences auxquelles assistait le général de la Rocques, directeur de l'artillerie de marine, et qui a causé, rue Royale une vive émotion, va être transmis au ministre de la marine, dans le but d'aviser d'urgence à la situation fâcheuse qu'on vient ainsi de constater.

L'alliance Russo-Turque

La nouvelle du traité que la Russie aurait conclu avec le sultan pour lui assurer sa protection, continue à donner lieu dans la presse étrangère à de nombreuses et vives discussions.

Il n'est pas sans intérêt de signaler une dépêche que la *Gazette de Francfort* a reçue de Saint-Petersbourg et qui, tout en donnant un nouveau démenti au prétendu traité d'alliance entre la Turquie et la Russie, raconte que depuis dix ans, il est question d'une alliance entre les deux puissances et que des deux côtés, des efforts continuels ont été faits pour arriver à ce résultat. Il y a dix ans, Chakir-Pacha, qui était ambassadeur de la Turquie à Saint-Petersbourg, fut l'intermédiaire de semblables négociations. Avec l'approbation du sultan, il proposa à Alexandre III de se rencontrer avec Abdul-Hamid pour conclure « une entente de plus en plus intime. » Il fut convenu que le tsar, pendant le séjour qu'il faisait tous les ans dans la Crimée, s'embarquerait sur un navire, que le sultan ferait de même, et qu'une entrevue aurait lieu dans la mer Noire. Tout était convenu, mais, au dernier moment, Abdul-Hamid ne put se décider à quitter Yldiz-Kiosk, de peur qu'en son absence il se produisît une révolution de palais, et que son frère Mourad fut placé sur le trône.

Ce qui tendrait à confirmer le rapprochement annoncé entre la Russie et le sultan, c'est le discours prononcé par le premier ministre anglais, lord Salisbury, au banquet de l'association unioniste. Ce discours marque une véritable retraite « en bon ordre » de la politique anglaise sur le terrain des affaires d'Orient.

Lord Salisbury a avoué sans ambages que, pour forcer la Turquie à se soumettre aux exigences anglaises, il aurait fallu prendre l'offensive sur mer et sur terre.

Sur mer, la flotte britannique aurait bien pu, dit le premier ministre, causer quelques ennuis à la Turquie en s'emparant de quelques ports et saisissant les produits des douanes. Mais cette démarche aurait eu un résultat problématique. Quant à une action sur terre, à une occupation de l'Arménie, qui seule aurait résolu toutes les difficultés, il n'y fallait point songer. L'Angle-

rait de demander une enquête sévère et d'exiger justice bonne et prompte.

— Portez « mon fils » dans sa chambre ordonnait-il.

On exécuta son ordre.

Laurent fut couché. Ida voulut elle-même mettre de l'ordre à son lit et manifesta le désir de passer le reste de la nuit auprès de son fiancé, mais son père s'y opposant, elle se retira dans sa chambre.

Marchenois demeura seul auprès du blessé.

Alors Laurent le regarda fixement, et, d'une voix sourde, il lui dit :

— Manqué, Monsieur !

X

Le Wedding-Room

Mlle Pimponneau sortit de sa cabine. Elle était chancelante comme une femme en proie aux fumées de l'ivresse. Le cœur lui venait aux lèvres, une sueur glacée baignait ses tempes.

Lamentable était son état.

Cela avait été ainsi pendant toute la traversée. Elle avait eu beau consommer un litre d'éther, deux douzaines de flacons d'élixir de la Grande-Chartreuse, rien n'y avait fait. La malheureuse demoiselle n'avait pas cessé d'avoir le mal de mer, des vomissements, des syncopes. Le médecin du bord avait perdu son grec à tenter de la soulager.

Il fallait l'entendre maugréer contre ce que l'on était convenu d'appeler « voyage d'agrément », cette traversée de France à New-York.

A ceux qui lui parleraient plus tard des plaisirs du paquebot, des sautes exquises du cuisinier d'un transatlantique, des concerts du salon, des plaisirs sans nombre que l'on y trouve, elle répondrait avoir été malade « comme un chien » du Havre jusqu'à New-York. Des fines victuailles de la table elle affirmerait n'avoir pas absorbé un gramme; du piano avoir entendu une

terre ne dispose pas d'une armée suffisante pour risquer d'aussi hasardeuses entreprises.

Ces paroles de lord Salisbury sont pleines de sagesse, mais relèveront-elles beaucoup le prestige britannique au lendemain des incidents du Venezuela et du Transvaal ?

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Réception au cercle de garnison

Mardi soir, les officiers du 7^e de ligne recevaient dans les salons du cercle de garnison (café Tivoli), MM. Marateuch et Roujon, récemment nommés capitaines au régiment.

La soirée a été très gaie et s'est prolongée jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Une foule nombreuse a stationné toute la soirée sous les fenêtres du cercle pour entendre la musique du 7^e de ligne, qui a joué sur la terrasse les plus beaux morceaux de son répertoire.

Nomination

Notre compatriote, M. Emile Vayssières, commis de perception, vient d'être nommé comptable à la Trésorerie générale de Porto-Novo (Da-homey).

Retour de Madagascar

Notre compatriote, l'aide-major de 2^e classe M. Pruniéras, vient de rentrer de Madagascar à bord du *Cachar*.

Les congés des jours gras dans les lycées et collèges

Les congés des jours gras dans les lycées et collèges ont été fixés aux lundi 17 et mardi 18 février. Les cours reprendront dans les Facultés le mercredi 19.

Bureaux de la Préfecture

M. le préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Vu le règlement sur le service des bureaux de la préfecture, sur la proposition de M. le secrétaire général,

Arrête :

Article premier. — Le travail des bureaux aura lieu tous les jours non fériés. L'entrée du matin est fixée à huit heures et demie, la sortie à midi. Le soir, la rentrée à deux heures, la sortie à cinq heures.

Art. 2. — Le public sera reçu tous les jours de trois heures à cinq heures du soir, par les chefs de division.

En dehors des heures indiquées et en cas d'urgence, l'autorisation de M. le secrétaire général sera nécessaire.

Le Préfet du Lot, DRUARD.

La scarlatine

Nous recevons la communication suivante : Dans votre dernier numéro du 4 février, vous annoncez que la fièvre scarlatine a occasionné un nouveau décès dans mon établissement. C'est une erreur que vous me permettez de vous signaler. Depuis le cas de scarlatine hyperthermique du 23 janvier, il n'y en a point eu d'autre; et, ac-

seule note. Neuf jours de traversée. Elle avait failli mourir dix-huit fois. Pour voyager dans ces conditions, il fallait y être forcé par le « devoir ».

C'est par « devoir » que cette intéressante demoiselle s'était exposée à des accidents aussi graves.

On était en vue de New-York

Sublimé, frais et dispos, autant que Mlle Pimponneau était avariée, suivit sur le pont l'infortunée passagère.

— New-York ! s'écria-t-il à l'aspect de la ville dont l'immensité se détachait à quatre mille du paquebot.

New-York ! mademoiselle, New-York ! New-York !

— Taisez-vous, imbécile, avec votre New-York. Croyez-vous, par hasard, que je sois en état de tomber en pamoison devant votre New-York ? Ne voyez-vous pas comme je suis incommodée ?

— Pauvre demoiselle ! je n'ai jamais vu personne souffrir autant que vous. Comment m'expliquerai-je ? Je n'ai pas eu une seule nausée. J'ai mangé tout le temps de la traversée. J'ai bu comme un trou de sable. Tenez... mademoiselle... je sors de table et je meurt de faim. Enfin voilà New-York, cette grande ville, la première cité du monde au point de vue du commerce, mademoiselle... J'ai lu des livres... je me suis renseigné... je sais tout ce qu'il faut savoir...

— Mais je vous dis de vous taire, Sublimé ! Avec votre admiration vous m'ennuyez. Rayez de vos tablettes que nous soyons venus jusqu'ici pour admirer New-York !

— J'entends bien... j'entends bien... Nous nous occuperons de nos affaires, parbleu !... Cependant entre deux digestions, il me sera permis de visiter la ville.

— Rayez cela de vos tablettes... vous répéterai-je.

— Je raye, mademoiselle.

(A suivre).

tuement, l'état sanitaire du pensionnat Saint-Gabriel ne laisse rien à désirer.

Je compte sur votre loyauté, monsieur le rédacteur, pour insérer cette rectification dans le plus prochain numéro de votre journal. Veuillez agréer, etc.

Le directeur du pensionnat,
Frère XAVIER-FLORENT.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Nombre de Sociét. au 31 janv. 1896... 196.976
Avoir social au 31 déc. 1895. 15,744,937 fr. 45
31 janv. 1896. 16,273,631 fr. 79

Caisse des écoles

7^e Liste de souscription

Total des listes précédentes.....	1039.05
Liste de Mlle Bonnet, directrice de l'école de la place Thiers.....	20.00
Produit de la quête aux mariages du mois de janvier.....	114.40
Produit de la conférence de M. Joseph Blanc.....	26.65
Total.....	1200.10

Le Trésorier,
PARAZINES.

Viande de boucherie

Voici le chiffre des animaux abattus pendant le mois de janvier dernier pour le compte de la boucherie cadurcienne :

Bœufs, 51; vaches, 55, dont 40 pour la troupe; veaux, 108; moutons, 438; porcs, 111; chevaux et mulets, 8; ânes, 2; soit au total 773 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Concours international de viticulture de Bordeaux

Dans la liste des récompenses obtenues au concours international de viticulture de Bordeaux, nous relevons avec plaisir le nom de M. Couture Jean, propriétaire à Crespiat, commune d'Albas, qui vient d'obtenir un diplôme d'honneur (avec croix et médaille d'or), pour ses vins vieux et vins nouveaux.

Postes et télégraphes

Tout le monde sait que, depuis un an, il est permis d'ajouter aux cartes de visite affranchies au tarif des imprimés, un petit mot aimable. Mais on ignore, en général, le nombre des mots dont il est permis de disposer.

Or, voici le poulet lithographié qui vient de recevoir un habitant de Rodez :

« Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Direction générale des postes et des télégraphes.

Paris, le 25 janvier 1896.

» En exécution de l'article 9 etc., etc., procès-verbal a été rapporté à votre charge, à Rodez, pour constater la présence de l'annotation suivante : « avec tous nos souhaits et nos meilleurs souvenirs » sur une carte de visite expédiée par vous à prix réduit.

» Aux termes d'un arrêté ministériel en date du 19 février 1895, les vœux, souhaits compliments de condoléances, félicitations, remerciements et autres formules de politesse sont autorisés, mais à la condition expresse que ces formules seront limitées à CINQ MOTS.

» L'annotation dont il s'agit, se composant de huit mots, dépassait donc les limites permises, et la carte qui la contenait ne pouvait, dès lors, circuler légalement par la poste qu'au tarif des lettres... »

« Le Directeur général des postes et des télégraphes. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DU CARNAVAL 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (15, 16, 17 et 18 Février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (19 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Flagnac

Un acte inqualifiable vient d'être commis dans la commune de Flagnac, canton de Castelnaud. Le sieur Bonnemort, propriétaire dans la commune susdésignée, avait depuis quelque temps acquis une paire de bœufs de travail d'une valeur d'environ mille francs.

Ces jours derniers, de bon matin, il se rendit à sa grange comme d'habitude; mais, en y entrant, il recula d'indignation: ses deux bœufs avaient eu, dans la nuit, la queue coupée à quelques centimètres de la naissance.

Un acte de cette nature n'est pas qualifiable; aussi comptons-nous que le coupable sera découvert.

Pradines

Dimanche prochain, 9 février, à deux heures du soir, M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Pradines.

Sujet: Traitements des maladies cryptogamiques de la vigne.

Bach

M. Maurice Planacassagne, percepteur à Bach, est élevé sur place de la quatrième à la troisième classe.

Puy-l'Evêque

Cours de la dernière foire

Bœufs gras de 38 à 45 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage aux cours ordinaires.

Porcs gras de 38 à 40 fr. les 40 kilos, les autres de 15 à 50 fr. l'un.

Poules de 3 à 5 fr. la paire; dindons de 11 à 14 fr. la paire.

Lapins, de 2 à 3 fr. la paire; œufs, 60 cent. la douzaine.

Blé de 11 à 12 fr. les 4 1/5; maïs de 8 à 9 fr. pommes de terre de 3 à 4 fr.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 6 et 9 février

De 3 à 4 heures

Le Tirailleur (P. R.)	Sellenick.
Le Lac des Fées (Ouvverture)	Auber.
L'Eclair (Fantaisie)	Halévy.
Le Postillon d'amour (Polka)	Barlow.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Baret, l'excellent comique, nous donnera, le vendredi 7 février, une représentation extraordinaire, avec le concours de Martapoura, barryton de l'Opéra, la petite Parfait, de la Comédie-Française, César Casella, violoncelliste, Mlle Romey, cantatrice du Théâtre-Lyrique, et de plusieurs autres artistes de talent.

Voici du reste le programme de cette représentation unique :

MAMAN SABOULEUX

Comédie-vaudeville en 1 acte, de E. Labiche et Marc Michel

A LA CHAMBRÉE

Fantaisie militaire (inédite) en 1 acte, de MM. Matrat et Fordyce

LA GIFLE

Comédie en un acte de M. A. Dreyfus

GRAND CONCERT

Avec le concours de Mlle Romey, la petite Parfait, M. Martapoura, M. Casella et M. Baret.

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs qu'une représentation d'un intérêt et d'un attrait tout particulier sera donnée mercredi 12 février, sur notre scène. Nous voulons parler de **Les Danicheff**, pièce russe, en 4 actes de M. P. NEWSKI.

FAITS DIVERS

La vitesse des chemins de fer en France

On cite souvent comme extraordinaires les vitesses des trains étrangers, notamment sur les chemins de fer américains, vitesses ne dépassant guère 115 kilomètres.

Or, le service courant de nos Compagnies de chemins de fer français accuse les vitesses suivantes :

- Nord, 120 kilomètres à l'heure;
- Est et Orléans, 112 kilomètres 5;
- Midi et Lyon, 100 kilomètres;
- Ouest, 90 kilomètres.

Notons que la vitesse de 120 kilomètres a été autorisée par décret ministériel du 30 juillet 1853, et si étonnant que cela paraisse, réalisée dès cette époque.

Incident de tirage au sort

Un incident a marqué le tirage au sort des conscrits du canton de Rodez.

L'un d'eux, le jeune Albenque, ayant été omis sur le tableau du tirage, le fit remarquer aussitôt après qu'on avait appelé le premier conscrit de la lettre B.

Le bureau constate en effet qu'aucun conscrit du nom d'Albenque n'est inscrit sur le tableau de la commune de Rodez. Un employé est dépêché ensuite à la mairie pour procéder, sur les registres de l'état civil, à une vérification touchant le cas du conscrit Albenque.

Quand l'employé revient à la préfecture, où a lieu le tirage au sort, l'opération est terminée et Albenque, qui aurait dû mettre la main dans l'urne le cinq ou sixième, tire son numéro le deux cent sixième.

Les intéressés se demandent si cette irrégularité ne fausse pas les résultats du tirage, ou du moins pour la plus grande partie.

Mais nous devons arracher cette illusion aux conscrits qui ont tiré un mauvais numéro; la loi militaire est très explicite à cet égard; voici ce qu'elle dit :

« Chacun des jeunes gens appelés dans l'ordre du tableau prend dans l'urne un numéro qui est immédiatement proclamé. Pour les absents, le

numéro est tiré par les parents ou, à défaut, par le maire de la commune. L'opération du tirage continue sans interruption jusqu'à ce que le dernier numéro soit extrait de l'urne; elle ne peut être recommencée dans aucun cas. Les jeunes gens qui ne se trouveraient pas pourvus de numéros supplémentaires et tireront entre eux pour déterminer l'ordre suivant lequel ils seront inscrits. »

Donc le cas d'omission sur le tableau de tirage au sort est prévu par la loi, conscrits de Rodez, et le numéro que vous avez tiré est irrévocablement le bon, lors même qu'il serait mauvais.

Eroulement d'une église

Un effroyable accident vient de se produire à Maulévrier.

Dimanche, pendant la messe, la toiture de l'église s'est effondrée sur les assistants.

De nombreuses personnes ont été ensevelies sous les décombres.

On compte, jusqu'à présent, trois morts et plusieurs blessés; les travaux de déblaiement continuent.

Toute la population s'y emploie avec courage et dévouement.

La nouvelle de cette catastrophe a jeté la consternation dans la région.

AGRICULTURE

La loi des boissons au Sénat

De Progrès agricole et viticole :

Dans son numéro du 17 janvier, le *Moniteur viticole* publie le résumé d'une conversation de l'un de ses rédacteurs avec M. de Verninac, sénateur, rapporteur du projet de loi sur les boissons hygiéniques, qui viendra prochainement en discussion au Sénat.

Nous sommes tout à fait d'accord avec M. de Verninac quand il demande la suppression des droits d'entrée, qui doit conduire, dans sa pensée, à la suppression inévitable et prochaine des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Nous pensons comme lui que ces mesures développeront considérablement la consommation du vin et amélioreront la situation des producteurs.

Mais nous ne saurions partager l'opinion de l'éminent rapporteur de la Commission du Sénat quand il considère comme indispensable de conserver un droit de circulation, « de maintenir le vin sous la surveillance de la Régie, pour permettre l'application des lois qui interdisent les mélanges sans déclarations. »

Est-il nécessaire de répéter que cette surveillance est illusoire; qu'aucune des lois réprimant la fraude n'est appliquée; que ces lois ne seront pas mieux appliquées dans l'avenir qu'elles ne l'ont été dans le passé! Pourquoi vouloir maintenir les viticulteurs en « tutelle »? Alors que la régie ne sert en réalité qu'à les gêner!

Mais la déclaration de M. de Verninac contient des choses plus graves encore.

Voici, en effet, ce que lui fait dire le *Moniteur viticole* :

« Maintenant, quel sera le taux du droit de circulation ?

» Que ce soit 1 fr. ou 1 fr. 50, dit M. de Verninac, ce n'est pas un impôt bien lourd. L'acquittement en est pourtant quelquefois difficile dans la campagne. Pour faciliter, je proposerai d'augmenter le nombre des receveurs-buralistes. Quand au montant du droit, si l'on adopte 1 fr., nous devons surtaxer l'alcool à 210 fr.; si l'on accepte 1 fr. 50, une surtaxe de l'alcool à 200 ou 205 fr. sera suffisante. Mais quel que soit le taux adopté, il faut conserver le droit. En effet nous ne savons pas si, demain, nous ne serons pas obligés de demander au pays des ressources nouvelles. Si le droit existe même à 1 fr. (ce qui par parenthèse, nous donne déjà 33 millions), il suffira de le doubler ou de le tripler pour percevoir immédiatement une somme très respectable : 66 ou 100 millions. »

Nous avons souligné les deux passages qui nous paraissent receler dans leurs flancs les plus graves dangers.

On nous propose, d'abord, d'augmenter le nombre des receveurs-buralistes. La régie n'a-t-elle donc pas assez d'employés, et faut-il, pour l'aider à nous molester, créer encore quelques milliers de fonctionnaires nouveaux? Nous croyons inutile d'insister...

Mais la dernière partie de la déclaration de M. de Verninac est plus grave encore. « Maintenons un droit de circulation, nous dit-il, de façon à pouvoir le doubler ou tripler demain, si nous avons besoin d'argent. »

Cette hypothèse n'est-elle pas la négation même de la réforme? Que nous importe d'être dégrévés aujourd'hui, si c'est pour être réimposés demain!

C'est tout le contraire de cela que demandent les viticulteurs; ils veulent être dégrévés non pas pour un an, mais pour toujours.

Et c'est aussi pour cela que nous demandons la réforme complète, la suppression du principe même des droits qui frappent le vin, afin qu'il n'en puisse être question dans l'avenir.

Pourquoi une Régie des vins alors qu'il n'y a pas de Régie des blés? Le vin n'est-il pas, comme le blé, un produit alimentaire au premier chef? N'y a-t-il pas vraiment assez longtemps que les viticulteurs subissent ce joug insupportable, cette inquisition de tous les instants? N'est-il pas monstrueux que dans ce pays qui a écrit sur tous ses monuments ce grand mot de « Liberté », on ne puisse transporter une bouteille de vin d'un bout à l'autre d'un même village, parfois de sa cave à sa salle à manger, sans en demander la permission à la Régie?

La Régie n'a jamais eu et n'aura jamais qu'une seule raison d'être: c'est de nous faire payer des droits sur nos produits. Ces droits, nous ne voulons plus les payer, parce qu'ils sont iniques?

Quelques viticulteurs, paraît-il, désirent le maintien du droit de circulation. Nous affirmerions volontiers qu'ils ne sont pas nombreux si nous en jugeons par les lettres que nous avons reçues pendant quelques semaines. Il y a aussi, dit-on, des nègres qui préfèrent l'esclavage à la liberté qu'on leur offre. Ce qui ne nous empêche pas de trouver meilleur le régime de la liberté.

Nous en appelons à M. de Verninac lui-même, et à ses collègues du Sénat, en les suppliant de se dégager de cette vue étroite qui consiste à faciliter, dans un avenir que nous ne connaissons pas, l'établissement de nouveaux impôts.

A quatre reprises différentes, et à des majorités croissantes, la Chambre des députés a voté le dégrèvement total des boissons hygiéniques. Ce serait une bien grande désillusion, pour tous les viticulteurs, de voir ce principe repoussé par la Chambre haute. Nous espérons fermement encore qu'elle consacrerait, par son vote, le principe de la liberté de la viticulture française.

Bourse de Paris

Cours du 6 Février 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	102 70
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 90
4 1/2 0/0.....	compt.	106 65

A LA BOUVE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

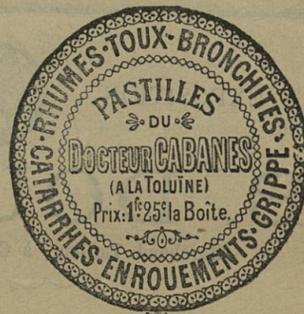
FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉPREUVÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

Les traditions se perpétuent avec une ténacité bien faite pour étonner quand on y réfléchit. C'est ainsi qu'à un enrhumé, quatre-vingt-dix personnes sur cent s'empresseront de conseiller une tisane.

Ne disons pas de mal de ces petits remèdes: ils ont leur prix; mais il n'y a pas que ceux-là. Dans maintes circonstances ils sont insuffisants ou impraticables; tandis que l'on peut toujours prendre, soit dehors, soit chez soi, de la Pâte Regnaud ou du sirop Regnaud.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Docteur CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Docteur CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT PH^o DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Bassée-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES, journal musical mensuel, 300 pages de musique, grand format, 4 fr. l'an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et Instrument. — Adresser les demandes à l'éditeur Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

N.-B. — Les abonnements remontent toujours au 1^{er} numéro de l'année en cours.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Discours de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1894

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 fr.; UN MOIS, 8 francs.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

EXPOSITION

CAHORS 1881

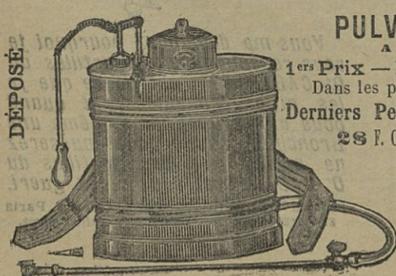
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

25 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

ASPERGE

dite fondante de La Motte-Beuvron ou ASPERGE

mange-tout, race améliorée d'Argenteuil atteignant une grosseur énorme et possédant un parfum exquis.

Cette asperge a cela de remarquable qu'elle est douée de la propriété de pouvoir être mangée jusqu'au talon.

Plant d'un an... le cent 7 fr.

— de 2 ans... le cent 10 fr.

Engrais spécial pour l'asperge, les 100 kilos... 20 fr.

La brochure concernant la culture de l'asperge s'envoie gratuitement sur demande.

S'adresser à M. Ronceray, producteur, à Lamotte-Beuvron (Loiret-Cher).

VIN DE PEPTONE

DE CHAPOTEAUT

Contient la viande de bœuf digérée et rendue soluble par la Pepsine. Il est recommandé dans les maladies d'estomac, les digestions difficiles et l'insuffisance de l'alimentation. On nourrit avec lui les Anémiques, les Convalescents, les Phthisiques, les Vieillardes et tous ceux privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter.

La pureté de la PEPTONE CHAPOTEAUT a fait adopter à l'INSTITUT PASTEUR.

Dépot dans toutes les Pharmacies.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.

maux des Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin Spécialiste Aide-Major des Hôpitaux, 17, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

CIGARETTES INDIENNES

DE GRIMAUD & Co

Remède le plus efficace connu, contre l'ASTHME, l'OPPRESSION, l'INSOMNIE le CATARRHE et pour faciliter l'EXPECTORATION.

2^e Dépôt toutes Pharmacies 2^e.

Le propriétaire-gérant : LAYTON

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.